



# La Sidra

## DE LA SEMAINE

### PESSA'H

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

#### Pessa'h qui tombe un Chabbat

Chaque fête possède ses particularités et Pessa'h ne fait pas exception à la règle. Il en va tout spécialement de la sorte quand le premier jour de Pessa'h tombe Chabbat, comme c'est le cas cette année.

La *Guemara* stipule (*Roch Hachana* 29b) que nous ne sonnons pas du *Choffar* lorsque Roch Hachana tombe Chabbat car « tout le monde est obligé de sonner le *Choffar* mais tous ne savent pas comment... Il a [donc] été interdit [de sonner du *Choffar* quand Roch Hachana tombe Chabbat] car il [celui qui ignore la manière de sonner le *Choffar*] risque de l'apporter [le *Choffar*] chez un expert pour apprendre [comment le faire sonner]. Et ce faisant, il le portera quatre coudées dans le domaine public, transgressant par là-même un interdit de la Torah. »

Les Sages s'interrogent : selon le raisonnement qui précède, il devrait également y avoir un décret interdisant de manger de la *Matsa* et du *Maror*, de boire les quatre coupes de vins et de réciter la Haggada, quand le premier jour de Pessa'h est Chabbat ! En effet, il y a bien plus de lois détaillées concernant les commandements de Pessa'h que ceux du *Choffar*, et il ne fait aucun doute que nous devrions craindre qu'une personne non versée dans ces lois apporte ces aliments de Pessa'h chez un expert, traversant le domaine public, le Chabbat.

Certains répondent que des hommes érudits dans ces lois se déplaçaient, à Pessa'h, et se rendaient chez ceux qui n'étaient pas familiers avec ces lois pour diriger leur Séder et réciter pour eux la Haggada. Ainsi, il n'y avait aucune inquiétude que des personnes ignorantes se rendent chez un expert et portent, par inadvertance, dans le domaine public, car c'est l'expert qui se rendait chez elles.

Suite en page 2

#### VEILLE DE PESSA'H 5782 – 2022

**Jeu**di soir 14 avril 2022 : Recherche du 'Hamets à partir de 21h 22 en récitant le premier Kol 'Hamira

**Vend**redi 15 avril 2022 : On arrête de manger le 'Hamets à 11h 30 (Horaires valables pour l'Ile-de-France) On brûle le 'Hamets avant 12h 30 en récitant le second Kol 'Hamira

**PESSA'H** : du vendredi soir 15 avril au samedi 23 avril à 21h 47  
Jeudi 21 avril, on fait le « Erouv Tavchiline ».

## Edito

### Le beau temps de la liberté

Toutes les fêtes résonnent dans notre conscience et chacune y produit sa sonorité particulière. Pourrait-il, du reste, en être autrement alors qu'elles sont intimement liées non seulement à notre histoire mais aussi à notre âme ? Pourtant la fête de Pessa'h est peut-être différente. Est-ce parce que, comme l'affirme le prophète Ezéchiel, elle est le moment de « la naissance du peuple juif », en tant que peuple ? Nous le savons, notre destin collectif est singulier.

Particulièrement à présent, l'enjeu est de toute première importance. Certes, c'est la sortie d'Egypte dont nous allons, une fois de plus, nous souvenir et que nous allons célébrer. Mais se contenter d'y voir un événement historique – même fondateur – serait, sans doute, commettre une grave erreur. Le texte de la Haggada, que nous disons le soir de la fête, s'empresse de nous mettre en garde : « Chacun est tenu de se considérer comme s'il était sorti ce jour-même d'Egypte » ! Pourtant, tout cela paraît si ancien...

Mais il existe plusieurs sortes d'Egypte. Celle du pharaon a irrévocablement disparu, engloutie par son orgueil. Il en subsiste une autre : notre Egypte intérieure qui nous retient en servitude spirituelle aussi sûrement que la première nous avait asservis matériellement. C'est de cet oppresseur intérieur qu'il faut, à présent, nous délivrer. La bataille est primordiale car c'est notre liberté qui est en jeu : liberté de s'attacher à D.ieu, d'accomplir Sa volonté, liberté aussi de décider pour soi malgré les faux-semblants que, parfois, le monde nous propose et en dépit de toutes les menaces. C'est une liberté chèrement acquise et d'autant plus précieuse.

Pour la découvrir, tous se retrouvent à la table de la fête, celle du Séder où monte le chant de la liberté. Ils sont, dit la Haggada, « sages ou impies, naïfs ou ne sachant pas poser de questions » mais ils sont tous présents. Quant à ceux qui ne voient pas encore leur place dans cette liberté nouvelle, ils savent que la porte leur est ouverte, aussi grande que les plus beaux des arcs de triomphe. Car, nous le savons, la fête s'écoule et, avec elle, la liberté avance. Elle se répand telle une belle et puissante marée jusqu'à culminer au moment où se conclut la semaine de fête, selon la tradition 'hassidique, par le repas de *Machia'h*. Comme le matin d'une liberté nouvelle.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



#### HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DES

### DEUX PREMIERS JOURS DE PESSA'H

#### ÎLE-DE-FRANCE

Entrée 1<sup>er</sup> soir : vendredi 15 avril : avant 20h 24\*  
2<sup>e</sup> soir : samedi 16 avril : après 21h 35\*\*  
Fin des premières fêtes : dimanche 17 avril : 21h 36

	15/04 Avant	16/04 Après		15/04 Avant	16/04 Après		15/04 Avant	16/04 Après
Bordeaux	20.29*	21.35**	Lyon	20.09*	21.16**	Nice	19.56*	21.01**
Deauville	20.34*	21.45**	Marseille	20.03*	21.08**	Rouen	20.30*	21.41**
Grenoble	20.04*	21.11**	Montpellier	20.09*	21.14**	Strasbourg	20.02*	21.12**
Lille	20.24*	21.37**	Nancy	20.08*	21.19**	Toulouse	20.19*	21.24**
			Nantes	20.37*	21.45**			

A partir du dimanche 10 avril 2022 Pose des Téfilines : 6h 05 Heure limite du Chema : 10h 31 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du vendredi 15 au samedi 16 avril 2022

\* N'allumez pas après l'heure indiquée. \*\* Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

Mais cette réponse nous laisse perplexes. Il est évident que certains étaient gênés de reconnaître qu'ils ne connaissaient pas ces lois, auquel cas, aucun expert ne se rendait chez eux. Subsistait donc toujours le risque qu'ils se rendent subrepticement chez l'un de ces Sages pour apprendre les lois... et donc en arrivent à porter le Chabbat.

En outre, une autre question est soulevée dans de nombreux discours 'hasidiques. Pourquoi, en fait, nos Sages mettent-ils de côté un commandement positif de la Torah : celui de sonner le *Choffar*, simplement à cause de la possibilité que quelqu'un en vienne à transgresser le Chabbat ?

La conclusion de ces discours est que lorsque Roch Hachana tombe Chabbat, il n'est pas nécessaire que l'on sonne du *Choffar*, car tout ce qui est accompli (depuis la destruction du Beth Hamikdash, le Saint Temple de Jérusalem) par la sonnerie du *Choffar* se fait tout seul, par le jour du Chabbat en lui-même.

Mais cela demande également à être éclairci. Dans la loi juive, il y a un principe absolu selon lequel, dans certaines situations, nos Sages peuvent effectivement mettre de côté quelque chose de la Torah. Pourquoi donc la question se pose-t-elle (Pourquoi ont-ils mis de côté...)?

L'explication en est la suivante : dans Son infinie Bonté, D.ieu renouvelle constamment la création. Le but et l'intention de ce renouvellement perpétuel s'accomplissent grâce à l'interaction du Peuple juif et de la Torah, les Juifs obser-

vant les commandements dont la Torah les a missionnés.

Puisque tout le but de la création est de permettre au Peuple juif de pouvoir observer la Torah, il est donc inconcevable que quelque chose qui existe dans la création vienne empêcher un Juif d'accomplir le commandement requis par D.ieu.

Si, comme on le pensait à l'origine, il existe réellement une obligation de sonner du *Choffar* à Roch Hachana, le Chabbat, rien ne peut venir justifier une annulation de ce commandement sous prétexte que « peut-être il portera. » Si c'était le cas, cela reviendrait à dire que D.ieu a créé le monde de telle manière qu'il peut être impossible d'accomplir la Mitsva du *Choffar* lorsque Roch Hachana tombe Chabbat !

Mais étant donné que nos Sages acceptent malgré tout la possibilité qu'« il le portera », comme justification pour

statuer que l o r s q u e Roch Hachana tombe Chabbat, on ne souffle pas du *Choffar*, force nous est donc de conclure, dit la 'Hasidout, que lorsqu'une telle situation se pré-

sente, nous n'avons pas besoin de sonner le *Choffar*, car ce qui est accompli d'ordinaire par ce son l'est alors par le Chabbat lui-même.

Nous devons donc comprendre que la raison de ce type de décret ne s'applique pas à Pessa'h qui tombe Chabbat. Ce que l'on parvient à accomplir en mangeant la *Matsa* et le *Maror*, en buvant les quatre coupes de vin et en récitant la Haggada est unique et ne peut donc être accompli par le jour du Chabbat lui-même. Il faut ainsi observer ces commandements même lorsque Pessa'h tombe Chabbat. Cela souligne, en outre, une autre caractéristique de Pessa'h : sa sainteté est telle que durant cette fête, nous ne devons pas nous soucier du risque que quelqu'un puisse, par inadvertance, pécher et « porter ». La sainteté de Pessa'h elle-même assure une juste observance du Chabbat.

## LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19<sup>e</sup>

82 rue Petit – 75019 Paris

600 m<sup>2</sup>  
au service  
de la  
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

## Etude du RAMBAM

### • DIMANCHE 10 AVRIL – 9 NISSAN

**Mitsva négative n° 236:** Le prêt à intérêt est également interdit à l'emprunteur.

### • LUNDI 11 AVRIL – 10 NISSAN

**Mitsva négative n° 237:** Il nous est interdit de prendre une part quelconque à un prêt à intérêt conclu entre un prêteur et un emprunteur, soit en qualité de garant, de témoin, soit en rédigeant l'acte qui mentionne le taux d'intérêt convenu entre eux.

### • MARDI 12 AVRIL – 11 NISSAN

**Mitsva positive n° 198:** Il s'agit du commandement concernant le prêt à un non-Juif.

### • MERCREDI 13 AVRIL – 12 NISSAN

### • JEUDI 14 AVRIL – 13 NISSAN

### • VENDREDI 15 AVRIL – 14 NISSAN

### • SAMEDI 16 AVRIL – 15 NISSAN

### • DIMANCHE 17 AVRIL – 16 NISSAN

**Mitsva positive n° 246:** C'est le commandement nous combattant au sujet des plaignants et des lésés.

### • LUNDI 18 AVRIL – 17 NISSAN

**Mitsva positive n° 246:** C'est le commandement nous combattant au sujet des plaignants et des lésés.

**Mitsva positive n° 248:** C'est le commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne les règles d'héritage.

### • MARDI 19 AVRIL – 18 NISSAN

### • MERCREDI 20 AVRIL – 19 NISSAN

### • JEUDI 21 AVRIL – 20 NISSAN

**Mitsva positive n° 248:** C'est le commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne les règles d'héritage.

### • VENDREDI 22 AVRIL – 21 NISSAN

**Mitsva positive n° 176:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de nommer des juges et des officiers (de police) comme il est dit : « Tu institueras des juges et des officiers » dont le rôle est d'inciter le peuple à observer les lois de la Torah et d'obliger ceux qui s'écartent du chemin de la vérité à y retourner.

**Mitsva négative n° 284:** C'est l'interdiction qui est faite au Grand Sanhedrin ou (depuis la destruction du Temple) à l'Exilarque de nommer un juge ne connaissant pas à fond les lois de la Torah, quelles que soient par ailleurs ses autres qualités imminentes

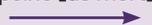
**Mitsva positive n° 175:** C'est le commandement qui nous a été enjoint de suivre l'avis de la majorité, au cas où il y a une différence d'opinion entre les Sages au sujet d'une loi de la Torah. Il en sera de même pour un procès concernant un litige entre des particuliers.

### • SAMEDI 23 AVRIL – 22 NISSAN

**Mitsva négative n° 282:** Il ne faut pas suivre la majorité dans les affaires capitales si ceux qui requièrent la peine [de mort]

Extrait  
du Séfer  
Hamitsvot  
(Maïmonide)

Une étude  
quotidienne  
instaurée par  
le Rabbi pour  
l'unité du  
peuple juif



## « AVEZ-VOUS VU LE RABBI ? »

À l'approche du 120<sup>ème</sup> anniversaire du Rabbi mardi 12 avril 2022, l'équipe du site [chabad.org](http://chabad.org) a récemment posté une question sur sa page Facebook : « Avez-vous vu le Rabbi ? Décrivez vos impressions ». Les réponses sont venues de partout, d'une grande variété de lecteurs (juifs ou non), sincères et émouvantes. En voici quelques-unes :

**Zlata Okonov** : J'ai eu la chance d'entrer en *Ye'hidout* (entrevue privée) et le Rabbi m'a donné une magnifique bénédiction. Celle-ci m'a « nourrie » toute ma vie.

**Eyvette Sarafian** : Oui, j'ai vu le Rabbi. J'étais venue pour prier pour mon père qui, à l'époque, se trouvait en Iran. Il ne pouvait pas en sortir. Le Rabbi m'a donné un billet d'un dollar et m'a regardé droit dans les yeux quelques secondes. Un mois plus tard, mon père a réussi miraculeusement à quitter l'Iran. Jamais je n'oublierai le Rabbi ! Que D.ieu bénisse son âme ! Puisse-t-il toujours nous protéger !

**Linda d'Angelo** : Toute ma classe de l'école juive, dirigée par un de mes plus merveilleux professeurs (Woody Pollock), s'était rendue au 770 (Eastern Parkway, Brooklyn). Je me souviens comment ma mère, qui nous accompagnait, avait été impressionnée ; elle avait parlé en yiddish avec le Rabbi.

**David Sperling** : (Je ne l'ai pas vu personnellement mais) j'en ai beaucoup entendu parler par les gens qui portent ses idéaux en eux et qui partagent sa compassion avec les générations suivantes.

**Levi Silman** : Oui. Enfant, j'avais reçu sept billets d'un dollar et 3 dimes (pièces de dix centimes) que le Rabbi m'a chargé de donner à la Tsedaka. Bien sûr, j'ai gardé cet argent et j'ai remis l'équivalent à la charité en échange.

**Eti Elbot** : En août 1990, après avoir eu le privilège de rendre visite à Elie Wiesel (paix à son âme) à Boston, j'ai eu la chance de passer Chabbat à Brooklyn chez la sœur de mon rabbin. J'ai beaucoup apprécié de voir les milliers de membres du mouvement 'Habad dans la synagogue de Crown Heights. Le dimanche j'ai vu le Rabbi, j'ai reçu de sa main un dollar à remettre à la charité et j'ai demandé au Rabbi de prier pour que mes filles se marient avec des Juifs. Effectivement, l'une de mes filles s'est mariée avec un 'Hassid et est elle-même devenue une 'Hassida. D.ieu soit loué !

**Alan Linderman** : Oui, je l'ai vu au 770, dans les années 70. Je l'ai vu à un Farbrenguen. J'étais très près de lui. Je crois qu'il y avait des milliers de gens tout autour et tous observaient ses moindres gestes. Je n'avais jamais rien vu de pareil. Il m'a regardé droit dans les yeux. Je suis sûr que chacun a ressenti la même chose. C'est alors que j'ai compris ce que signifie être un Juif. J'avais dans les vingt ans. Le Rabbi est tellement lié à D.ieu et ainsi en est-il de tous les Juifs. Ce que je regrette, c'est de ne l'avoir pas rencontré en tête à tête pour recevoir sa bénédiction.

**Suzanne Farley Tatkow** : Mon mari l'a vu. Il a dit que c'était incroyable : ses yeux étaient si perçants ! Mon mari conserve encore aujourd'hui le billet d'un dollar qu'il lui a remis. Que D.ieu bénisse le Rabbi au ciel !

**Richard Prater-Collins** : Je n'ai jamais vu le Rabbi mais j'aurais tellement souhaité le voir ! Je suis un *Noa'hide* et lui suis très reconnaissant pour son encouragement.

**Karmela Perry** : Oui, j'ai reçu une bénédiction et un dollar de lui. Quelle présence il avait, que sa mémoire soit bénie. J'ai décidé de retourner pour recevoir une autre bénédiction. Cela m'a pris 45 minutes pour refaire la queue. La seconde fois, dès qu'il m'aperçut, il me dit : « Vous êtes déjà passée tout à l'heure ! ». J'étais stupéfaite. Vous vous rendez compte, au moins 200 personnes étaient passées devant lui entre temps !

**Susan Risman** : Non mais, de fait, je suis en route actuellement pour le Ohel...

**Noel Aronson** : Oui. Enfant j'ai plusieurs fois reçu un dollar de sa main... Ma mère les a conservés. Je voudrais bien savoir où ils sont.

**Peter Stoney Stonehill** : Je suis non-juif mais je suis reconnaissant envers le Rabbi. J'étais hospitalisé à deux chambres de la sienne quand lui-même se trouvait au Beth Israel Hospital. Moi-même, j'avais un problème cardiaque. Il y avait des centaines de ses partisans là-bas. L'un d'entre eux m'a donné une carte avec la photo du Rabbi. J'ai survécu à cette épreuve et je porte encore sur moi cette carte pour ma protection. J'ai l'impression que même dans l'état où il était, il m'avait béni.

**Margie Billian** : Quand j'étais adolescente, ma communauté réformée est montée apprendre ce qu'est 'Habad. Je n'ai pas rencontré personnellement le Rabbi mais je l'ai aperçu depuis la galerie des dames le Chabbat. Je n'oublierai jamais cet instant.

**Erica Statman** : Mon père a été reçu en *Ye'hidout* par le Rabbi. Malheureusement, mon père n'a pas reçu la bénédiction qu'il voulait (c'est-à-dire la guérison complète de ma mère atteinte de la maladie d'Alzheimer). Il est donc ressorti en colère et triste. Cependant, je l'attendais et j'ai aperçu le Rabbi de loin. Bien que je n'aie pas compris tout ce que j'ai vu, je ressentais une grande sainteté. Au fil des ans, je suis devenu pratiquante. Seize ans plus tard, un des *Chlou'him* du Rabbi m'a présenté celui qui est devenu mon mari.

**Bella Ganz** : J'ai dans mon salon la photo du Rabbi quand il remit à ma mère (qu'elle repose en paix) un dollar. Il l'a regardée droit dans les yeux et elle aussi l'a regardé ; il lui a dit : « Je sais ! ». C'est-à-dire qu'il savait qu'elle était une survivante de la Shoah qui avait énormément souffert. Leur rencontre fut essentiellement non-verbale. Il lui a donné un dollar et elle a survécu à une opération très dangereuse.

**Blumie Samuels** : Oui et quelle expérience puissante ! Je ne parvenais pas à regarder son visage qui irradiait d'une telle sainteté. J'ai été vraiment bénie et suis reconnaissante d'avoir vécu dans la génération du Rabbi. Nous avons eu la chance de voir ce qu'est un réel Tsadik !

COLlive

Traduit par Feiga Lubecki

## ÉTINCELLES

### DE MACHIA'H

#### LE TEMPS DE LA PRÉPARATION

Le Talmud enseigne que le Machia'h viendra au moment où « on n'y pensera pas ». Pourtant, nous observons qu'attendre sa venue fait partie des principes essentiels du judaïsme définis par Maïmonide. Aussi, diverses explications ont été données sur le sens de l'expression. Voici l'une d'entre elles :

La préparation à la venue de Machia'h doit être accomplie pendant le temps de l'exil qui est, justement, une sorte de « on n'y pensera pas » par rapport à la Délivrance. Lorsque l'on éclaire l'endroit le plus sombre, où l'idée même de Délivrance est absente des esprits, qui constitue l'opposé même de la lumière de Machia'h, alors celui-ci arrive.

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch, Chabbat Parchat Ekev 5713) H.N



# Orpi

## Orpi Optimum

### Rudy HAROSCH

350 rue des Pyrénées – Paris 20°

3 Agences à votre service

Marais – Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

**VENTE · LOCATION · GESTION · VIAGER**

**LOCAUX COMMERCIAUX**

Estimation offerte sous 48h

sur tout Paris et proche banlieue

**Tél : 01.42.00.02.02**

**optimum@orpi.com**

## NOUVEAU !! TANT ATTENDU !!

OUVERTURE DE VOTRE MAGASIN

# LEADER CASH PARIS 16<sup>e</sup>

Supermarché casher  
au service de la communauté

**86 rue d'Auteuil – 75016 Paris**

**Une équipe chaleureuse et dynamique**

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

Pharmacie

Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal

Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc

1201 Genève - Suisse

Tél : 004 122 731 90 85

Fax : 004 122 732 47 15

## Win ENERGIE

WIN ENERGIE

mandataire / délégataire dans les C.E.E.

intégrer de nouvelles  
régies commerciales BtoB

AUCUN INTERMEDIAIRE  
DE L'INSTALLATION À LA VALORISATION

Fiches fournies

Accompagnement financier (avec acomptes)

Formation assurée

Rudy KHAYAT

06.98.98.94.98

www.winenergie.fr

## Etude du RAMBAM

ne dépassent que d'une personne ceux qui requièrent l'acquiescement, comme il est dit « tu ne suivras pas la multitude pour faire le mal ».

**Mitsva négative n° 283:** Il est interdit à un juge de suivre l'avis de l'un de ses collègues pour condamner le coupable ou pour acquitter l'innocent, sans s'être forgé une opinion personnelle sur la base de ses propres investigations et déductions des principes juridiques.

**Mitsva positive n° 229:** C'est le commandement d'après lequel il nous a été enjoint de lapider ceux qui transgressent certains commandements.

**Mitsva positive n° 228:** C'est le commandement qui nous enjoint l'exécution légale par le « feu » de ceux qui transgressent certains commandements.



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DES

**DEUX DERNIERS JOURS  
DE PESSA'H**

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée 1<sup>er</sup> soir : jeudi 21 avril : 20h 33\*

2<sup>e</sup> soir : vendredi 22 avril : avant 20h 34\*\*

Fin de la fête : samedi 23 avril à 21h 47

21/04 22/04  
Avant

Bordeaux 20.36\* / 20.38\*\*

Deauville 20.43\* / 20.45\*\*

Grenoble 20.12\* / 20.13\*\*

Lille 20.34\* / 20.35\*\*

21/04 22/04  
Avant

Lyon 20.16\* / 20.18\*\*

Marseille 20.10\* / 20.11\*\*

Montpellier 20.16\* / 20.18\*\*

Nancy 20.17\* / 20.18\*\*

Nantes 20.45\* / 20.46\*\*

21/04 22/04  
Avant

Nice 20.03\* / 20.04\*\*

Rouen 20.39\* / 20.40\*\*

Strasbourg 20.11\* / 20.12\*\*

Toulouse 20.26\* / 20.27\*\*

A partir du dimanche 17 avril 2022 Heure limite du Chema : 10h 23

\* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante. \*\* Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante. N'allumez pas après l'heure indiquée.

Chères étudiantes,  
Soyez les bienvenues à

בינה



Nouveau  
en plein  
cœur du  
19<sup>e</sup>

## MON SÉMINAIRE À PARIS



27, RUE  
RIQUET  
75019 PARIS

CHAQUE DIMANCHE :  
BIBLIOTHÈQUE TOUTE LA JOURNÉE  
PETIT-DEJEUNER & REPAS DU MIDI  
SUR PLACE

INFOS  
07 56 95 01 22

17H : COURS  
18H : CONFÉRENCE  
19H : DÎNER À THÈME

LE BETH LOUBAVITCH  
est heureux de vous inviter  
à la grande soirée du

## SIYOUM HARAMBAM

Conclusion du 41<sup>ème</sup> cycle  
de l'étude du MICHNÉ TORAH

L'ŒUVRE MAÎTRESSE DU  
RAMBAM - MAÏMONIDE

Instaurée à la demande du Rabbi de Loubavitch

MERCREDI 18 MAI 2022

Veille de Lag B'aomer 5782

à partir de 20h

au CASINO DE PARIS

16 rue de Clichy, 75009 Paris • Métro: Liège

ANIMATION MUSICALE

EN PRÉSENCE DE RABBANIM  
ET DE NOMBREUSES PERSONNALITÉS

ENTRÉE LIBRE



”בי-מלאה  
הארץ,  
ידעה את-ה'  
במים, לים  
מבסים”



BETH LOUBAVITCH

Siège : 8, rue Lamartine - 75009 Paris  
Tel : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37  
Email : chabad@loubavitch.fr

www.loubavitch.fr



20<sup>th</sup> ANS  
DU BETH DE LOUBAVITCH

כל דכפין יתו ויכול, כל דצריך יתו ויפקח!

ב"ה

# SÉDARIM communautaires

PESSA'H  
5782 / 2022

VENDEDI 15 & SAMEDI 16 AVRIL · PARIS & ILE DE FRANCE

75

**75003**  
M. Lubecki  
Tél. 06 66 90 73 60

**Beth Loubavitch Etudiants**  
(spécial Etudiants)  
[www.Bethloubavitch-etudiants.com](http://www.Bethloubavitch-etudiants.com)

**75005**  
E. Morosow  
Tél. 06 28 20 88 95

**75007**  
Y. Mergui  
Tél. 06 22 03 33 07

**75008**  
Y. Hasky  
Tél. 09 75 32 58 20  
[info@chabadchampselysees.com](mailto:info@chabadchampselysees.com)

**75010**  
C. Halimi  
Tél. 06 20 47 23 75  
[chalomhalimi@hotmail.fr](mailto:chalomhalimi@hotmail.fr)

**75011 - Nord**  
M. Cohen  
Tél. 06 10 96 30 84

**75011 - Sud**  
L. Arnaue  
Tél. 06 50 02 59 55

**75013**  
M. Assouline  
Tél. 06 25 88 97 13

**75020**  
N. Belhassen  
Tél. 06 66 05 98 83  
[habadcouronnes@gmail.com](mailto:habadcouronnes@gmail.com)

60

**Chantilly**  
H. Samama  
Tél. 06 45 48 64 33

78

**La Celle S. Cloud**  
M. Allouche  
Tél. 07 86 26 96 61  
[synagoguecio@gmail.com](mailto:synagoguecio@gmail.com)

91

**Longjumeau**  
Y. Celnik  
Tél. 06 63 59 79 27

**Palaiseau**  
Y. Zerbib  
Tél. 06 17 55 29 53  
[loubavitch.palaiseau@gmail.com](mailto:loubavitch.palaiseau@gmail.com)

**Massy**  
N. Cohen  
Tél. 06 98 89 01 62

**Ris-Orangis**  
N. Sebag  
Tél. 06 50 24 24 63  
[nissimsebag@gmail.com](mailto:nissimsebag@gmail.com)

**Saclay**  
L. Mimoun  
Tél. 06 65 96 26 26

92

**Bois Colombes**  
S. Gershovitz  
Tél. 06 30 46 94 05

**Chatillon**  
T. Mimoun  
Tél. 07 63 14 91 35

**Clichy**  
L. Uzan  
Tél. 06 49 54 35 66  
[levyu770@gmail.com](mailto:levyu770@gmail.com)

**Le Plessis Robinson**  
M. Abitboul  
Tél. 07 83 95 81 77

**Montrouge**  
D. Mimoun  
Tél. 06 14 25 67 81

**Puteaux**  
S. Mergui  
Tél. 06 23 28 96 73

**Sceaux**  
L. Mimoun  
Tél. 06 65 96 26 26

**Suresnes**  
M. Ouaki  
Tél. 06 26 68 42 58

93

**Aubervilliers**  
S. Tewel  
Tél. 07 69 14 77 09

**Aulnay sous Bois**  
A. Gabay  
Tél. 06 58 47 92 99

**Les Lilas**  
M. Sarfati  
Tél. 06 19 50 93 62

**Gagny**  
E. Illouz  
Tél. 07 78 25 14 81

**Noisy le Grand**  
D. Benchetrit  
Tél. 06 49 83 18 45

**Pantin**  
M. Balouka  
Tél. 06 13 32 54 49

94

**Alfortville**  
M. Schoukroun  
Tél. 06 16 50 50 17

**Arcueil**  
L. Goldberg  
Tél. 06 58 04 67 06  
[levy.goldberg@loubavitch.fr](mailto:levy.goldberg@loubavitch.fr)

**Bry sur Marne**  
I. Asseraf  
Tél. 06 20 69 24 72

**Creteil - Nord**  
M. Mellul  
Tél. 06 50 97 35 28

**Fontenay sous Bois**  
M. Danan  
06 24 14 43 11

**Mandres-les-Roses**  
S. Edery  
06 61 07 51 42

**Villejuif**  
L. Zerbib  
Tél. 06 46 87 62 08

95

**Cergy Pontoise**  
M. Dawidowicz  
Tél. 06 10 25 15 28

**Domont**  
H. Altabé  
Tél. 06 24 17 81 00

**Groslay**  
M. Sitbon  
Tél. 06 12 83 38 48

RESERVATION OBLIGATOIRE



BETH LOUBAVITCH  
8, rue Lamartine - 75009 Paris  
01 45 26 87 60 - [chabad@loubavitch.fr](mailto:chabad@loubavitch.fr)  
[loubavitch.fr](http://loubavitch.fr)

120<sup>Ans</sup>  
DU RABBI DE LOUBAVITCH

